

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

#### **Arrêté du 15 septembre 2016 portant nomination d'un membre du conseil départemental de l'Isère auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Rhône-Alpes**

NOR : AFSS1630776A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2013 portant nomination des membres des conseils départementaux de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de la Loire, du Rhône et de la Savoie auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Rhône-Alpes;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D.213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommée membre du conseil départemental de l'Isère auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Rhône-Alpes, sur désignation de la CGPME : Mme CLAEYSSSEN (Yveline), en qualité de conseillère suppléante, représentant les employeurs.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 15 septembre 2016.

Pour les ministres et par délégation :  
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :  
*Le sous-directeur de la gestion  
et des systèmes d'information,*  
L. GALLET